

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

Bureau du cabinet

et de la communication interministérielle

Affaire suivie par : Thierry GENOUD

☎ 05.63.22.82.08

Mél : thierry.genoud@tarn-et-garonne.gouv.fr

Montauban, le 24 novembre 2015

Le préfet de Tarn-et-Garonne

à

**Mesdames et Messieurs les maires
du département**

Objet : mesures prises par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du Plan
Vigipirate

Afin de répondre aux questions posées par certains d'entre vous lors de la réunion d'information du 20 novembre dernier, je vous prie de trouver ci-dessous les mesures de sécurité sanitaire récemment prises par l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du Plan Vigipirate :

L'ensemble des établissements sanitaires et médico-sociaux et les distributeurs d'eau potable ont été destinataires des consignes de sécurité transmises par le Haut fonctionnaire de défense et de sécurité de cette administration.

1. Tous les établissements sanitaires de la région ont été saisis afin de confirmer la validité de leur plan blanc, document qui définit les différentes instances et le fonctionnement à mettre en oeuvre en cas de crise, et des annexes nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosifs.
2. Dans la même logique, les établissements sanitaires et médico-sociaux ont été interrogés afin de compléter une grille d'information visant à actualiser leur plan bleu. Cet outil d'organisation leur permettra de répondre localement à une situation exceptionnelle en cas de déclenchement du plan blanc élargi.
3. Concernant plus spécifiquement les personnes responsables de la production et de la distribution d'eau, l'ARS rappellera cette semaine aux gestionnaires d'unités de distribution desservant plus de 10 000 habitants l'exigence réglementaire visant à disposer d'une étude caractérisant la vulnérabilité de leurs installations de production et de distribution d'eau vis-à-vis des actes de malveillance.

Dans le département de Tarn-et-Garonne, les unités concernées sont les suivantes :

- Castelsarrasin,
- Grisolles,
- Montauban Planques,
- Montauban Fonneuve,
- Nègrepelisse,
- Moissac-Lizac,
- Malause,
- Golfech,

soit environ 130 000 habitants

Les consignes de « surchloration » prises en application du plan Vigipirate demeurent en vigueur et seront rappelées aux exploitants concernés à la faveur de cette saisine.

Je vous précise enfin que l'Agence Régionale de Santé, Délégation Territoriale de Tarn-et-Garonne (05 63 21 18 79), se tient à votre disposition pour vous fournir pour tout renseignement complémentaire.

Le préfet



Jean-Louis GERAUD